



Résiliation de bail

Par **Marjo95**, le **10/07/2019** à **07:28**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je rencontré un souci avec un propriétaire (particulier). Nous avons envoyé par courrier recommandé la résiliation du bail de location le 2 juillet et le propriétaire n'a été récupéré le courrier qu'hier, le 9.

Il m'a appelée hier pour faire un point, ce dernier part en vacances du 20 juillet au 20 août et nous demande de garder les clés jusqu'à son retour et que si je ne veux pas avancer les frais pour ce dernier loyer ça sera déduit de ma caution. Sauf que le préavis prend fin le 9 août. Je ne sais que faire... Il est hors de question que je paye alors que j'ai fait les choses dans les règles et en respectant la durée du préavis indiquée dans le bail.

Merci d'avance pour votre aide.

Bonne journée.

Marjorie

Par **Tisuisse**, le **10/07/2019** à **08:10**

Bonjour,

Voyez votre ADIL car, n'ayant pas le dossier sous la main, il nous est difficile de donner une quelconque réponse.

Par **Marjo95**, le **10/07/2019** à **09:02**

Bonjour,

Je ne sais pas ce qu'est L'ADIL.

Merci

Par **Tisuisse**, le **10/07/2019** à **09:09**

ADIL = Agence Départementale d'Information sur le Logement. C'est un service administratif de l'Etat qui permet de donner toutes les informations sur les droits et devoirs des propriétaires-bailleurs et des locataires. Ces agences (1 par département) ont des juristes, voire des avocats, et leurs informations sont gratuites.

Par **janus2fr**, le **10/07/2019** à **11:17**

Bonjour,

Seule solution, mais pas gratuite, faire appel à un huissier pour l'état des lieux de sortie.

Il convoquera votre bailleur qui ne viendra pas puisque en vacances, réalisera l'état des lieux et vous lui remettrez les clés.

Les frais seront partagés entre votre bailleur et vous.